

Conseil Municipal du 21 mai 2010

ABSENTS

- Les 3 élus de l'opposition sans délégation de pouvoir : Mrs Boulat, Doucelance, Pomodoro
- Mme Giambagli : pouvoir à Mme Pacaud

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation d'un (e) secrétaire de séance : Mr Huguenin
- 2) Approbation du Cr du conseil du 02 avril 2010 à l'unanimité
- 3) Demande de retrait de la suppression d'un poste d'enseignant à la rentrée 2010-2011
Par arrêté en date du 02 avril 2010, Monsieur l'Inspecteur d'Académie nous a informé de la suppression d'un poste d'enseignant à l'école maternelle de Chèvremont à la rentrée 2010-2011. Compte tenu des inscriptions enregistrées par la Directrice de l'école maternelle (59 inscriptions dans le périmètre scolaire plus 2 dérogations), un courrier en date du 12 mai 2010 a été transmis à l'Inspecteur d'Académie lui demandant de revenir sur sa décision de suppression d'un poste.
Conformément au courrier du 1^{er} avril de l'Inspecteur d'Académie, il appartient au Conseil Municipal d'émettre un avis formel sur la nouvelle dotation d'enseignants affectés aux écoles publiques de Chèvremont : Approuvé à l'unanimité en demandant une réponse rapide de l'inspecteur afin de statuer sur l'embauche d'une ATSEM
- 4) Convention pour la formation des Elus
Par courrier en date du 08 avril 2010 Monsieur le Président de l'Association des Maires du Territoire de Belfort nous a fait parvenir le plan de formation des élus pour l'année 2010. Les communes qui souhaitent adhérer à ce plan doivent valider la convention dont le coût est variable selon la population de chaque commune. Pour Chèvremont la cotisation est calculée de la façon suivante :
 $80 \text{ €} + 0.056 \text{ €/hab.}$ Sachant que la commune compte 458 habitants (population DGF 2010) la cotisation sera donc de $80 \text{ €} + (0.056 \times 1458) = 161.65 \text{ €}$.
Approbation à l'unanimité
- 5) Indemnité pour le gardiennage des églises communales
Monsieur le Préfet nous a fait parvenir la circulaire ministérielle concernant la revalorisation des indemnités qui peuvent être allouées aux préposés chargés du gardiennage des églises communales. Pour l'année 2010, la revalorisation est de 0.79% soit pour un gardien résidant dans la commune une indemnité maximale de 471.87 € et pour un gardien non résidant, une indemnité maximale de 118.96 € (pour 2009 cette indemnité était de 118.02 €).
Le gardien de notre église (le prêtre) étant domicilié à Montreux Château, l'indemnité sera de 118.02 € : approbation à l'unanimité
- 6) Marché de travaux pour la réhabilitation de l'ancien presbytère en crèche et maison des associations – avenants
Sans objet : avenants non parvenus.

7) Proposition commerciale pour le local de l'ancienne crèche

Suite à la parution de l'information concernant la vente du local de l'ancienne crèche, une proposition commerciale pour l'implantation d'un espace de vente de produits Bio et Crèmerie sous forme d'une location avec option d'achat à trois ans est parvenue en mairie. C'est la seule proposition commerciale enregistrée à ce jour.

Accord de principe à l'unanimité. Le montant du loyer sera fixé ultérieurement en fonction des taux de crédits actuellement en vigueur.

8) Questions et informations diverses

Travaux sur ligne ferroviaire.

Le cabinet SEGAT a été chargé par la SNCF de déterminer un tracé afin que les entreprises qui devront effectuer des travaux sur la ligne ferroviaire dans le cadre de la ligne TGV puissent accéder au chantier. Le chemin qui a été retenu étant le chemin rural situé au petit-bois et longeant la voie de chemin de fer, il convient de passer une convention afin de définir les modalités d'intervention et de remise en état de ce chemin après travaux : approuvé à l'unanimité

Organisation du centre de loisirs de juillet, Organisation de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire année 2010-2011:

A voir ultérieurement en raison de l'absence de l'élue déléguée aux affaires scolaires et périscolaires.